M. Jules Roche répond que la proposition a pour objet d'arriver a la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il faudrait dissoudre toutes les congrégations religieuses autorisées ou non et en liquidant leurs bien son ne ferait qu'appliquer les dispositions de la loi de 1825.

Les congrégations sont privilégiées au point de vue de l'impôt, elles possèdent authentiquement des immeubles pour une valeur de 42 millions et ne paient comme taxe de main-morte que 830,000 fr. au lieu de 850,000.

L'orateur déclare que les adversaires de la séparation qui sont strictement concordataires, doivent vouloir la réduction des biens de mainmorte.

L'agricle 11 du Concordat et l'article 11 des pre-

morte. L'article 11 du Concordat et l'article 11 des ar

L'article 11 du Concordat et l'article 11 des articles organiques interdisent, en effet, absolument les congrégations religieuses.

Il va sons dire que pour les congrégations non autorisées la sécularisation est de droit commun, c'est le Code civil, articles 213 et 531, qui en ordonne la revendication.

Mgr Freppel dit que le tribunan de Saumur a invoqué non pas la loi du sacrifiége mais un article du Code pénal.

M. Jules Roche. — Le projet qu'on vous présente comme un projet de spoliation est une yoid el liberté. (Bruit à droite.)

Mgr Freppel déclare que s'il s'est servi du mot de voi, c'est parce qu'il aime la netteté du langage (Bruit): mais par déférence pour l'autorité du président il dira que c'est une spoliation ou une confiscation.

M. Roche s'est dévané à la véritable question

torité du président il dira que c'est une spoliation ou une confiscation.

M. Roche s'est dérobé à la véritable question,
il s'agit en réalité de spolier les biens de tous
les cultes et non pas de modifier la loi de 1825.
L'argumentation de M. Roche se résume
ainst: il est permis de spolier les congrégations
parce qu'elles sont riches. (Bruit). C'est une
lantasmagorie de chiffres inexacts, mais même
en doublant, cela ne fait pas par tête de congréganiste un capital de 3,000 firstes sont des
mégociants, mais les pères basiliens qui out
elevé M. Roche lui ont bien rendu quelque service.

La Chambre portera devant le pays la res-

La Chambre portera devant le pays la responsabilité de cette spoliation.
L'orateur demande au gouvernement son avis sur la proposition; le gouvernement ne saurait sans abdication garder le silence.
M. Goblet, ministre de l'intérieur, déclare qu'il na pas à se prononcer sur le fond de la proposition qui comprend 2 parties: la sécularisation des biens des congrégations et la separation de l'Eglise et de l'Etat. La première question étant posee doit être examinée. Le gouvernement ne saurait s'associer à uns demande de spoliation des biens acquis, mais pour apprécier ce qu'il y aurait à faire, il ny à qu'à renvoyer la proposition a l'examen d'une commission.

Mgr Freeppel trouve que l'attitude du gouvernement offre autant de péril que de contradiction.
Cette politique ferait dire qu'au fond le ministère veut tout ce que veut l'Extrème gauche;
que la Chambre montre plus d'énergie et de
prévoyance, et arrête dés le début une proposition qui consacrerait la spoliation et la coniscation. (Applaudissements à drolle.)
M. Jules Roche declare accepter le renvoi de
sa proposition à la commission du Concordat,
et prie cette commission de hâter le dépùt de
son rapport pour qu'il puisse être discuté avant
le projet. Si on redoue la séparation de l'Eglise
et de l'Etat, c'est qu'on sent qu'elle porterait un
coup terrible au ciericalisme; quant a la spol'ation, il ne convient pas d'en parler quand on est
evèque d'une Eglise qui s'est etablie par les rapines et par les supplices. (Applaudissements.)
Les conclusions de la commission d'initiative
tendant à la prise en considération sont mises
aux vvix et à la majorité de 28 voix contre 139,
sur 328 votants sont adoptées.
M. le ministre de l'intérieur dit que le gouvernement a accepté la prise en considération
mais c'est unique nient pour que la question soit
discutée et résolue.
M. Méxères expose qu'une question aussi

mais c'est unique near pour que la question soit discutée et résolue.

M. Mézières expose qu'une question aussi grave que la separation de l'Eglise et de l'Etat ne peut être tranchée prématurément. L'orateur demande, en consequence, que la proposition soit renvoyée à la commission du

proposition Soit renvoyee a la commission de concordat.

M. Waldeck-Rousseau rappelle que la Chambre a pris en considération une proposition sur le droit d'association. La commission qui en sera chargee aura nécessairement a s'occuper des associations religieuses; la Chambre pourrait donc nommer une commission qui examinerait le droit d'association et la proposition de M. Intes Ruche.

M. Jules Rothe.

Le renvoi à la commission du Concordat est
mis aux voix et, après une épreuve déclarée
douteuse, est adopté.
Demain à l'eure, réunion dans les bureaux,

SÉNAT

Service télégraphique particulier

Séance du 15 mai PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

CODE CRIMINEL

Le Sénat passe à la suite de la discussion de l'article 30 du projet de loi relatif a la réforme du Code d'instruction criminelle. La rédaction de l'article 39 faite par la Com-mission est adoptee, Le Senat adopte les articles 40 et 41, qui, sur la demande du rapporteur, ont été réunis en un seul.

seul. M. de Gavardie demande la suppression de l'article (?) M. Humbert combat cette proposition et de-mande le maintien de la rédaction de la com-

mande le mainten de maission.

M. de Gavardie estime que l'innovation proposée par l'article 42 est mauvaise.

Il fait remarquer qu'actuellement le juge
d'in-truction n'est pas obligé de rédiger une or
donnance motivée et c'est ce qu'il faut maintenir. L'article 42 est, sur la demande de plusieu**rs** membres, renvoyé à la commission pour en mo-

membres, renvoyê a la commission pour en mo difier la rédaction. L'article 43 est adopté. M. Grandperret présente quelques observa-tions sur l'article 44, dont il demande le renvo

la commission. L'article 41 est renvoyé à la commission. L'article 45 est adopté.

M.de Gavardie combat l'article 46,et présent omme amendement l'article 62 de la loi ac-

Le Sénat décide de renvoyer à demain, à deux heures, la suite de la discussion de cet article. La séance est levée 5 h. 25.

Société Industrietle du Nord de la Fr nce

Concours de 1882

Commerce et Banque

1° RÉPARTITION DE L'IMPOT. — Examiner les moyens pratiques de répardir l'impôt d'une manière aussi équitable que possible. 2° LEGIELATION DES SUCRES. — Etude sur les modifications dont paraitrait susceptible la législation actuelle sur les sucres en France. Lant au point de vue du système d'impôt, que deson mode d'exercice.

3° HISTOIRE DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE dans le département du Nord, ses commencements, ses progrès, son état actuel, ses rapports avec l'agriculture.

Pagriculture.

4 Même question pour la DISTILLERIE.

5 RETRAITE AUX EMPLOYÉS. — Une r

4º Même question pour la DISTILLERIE.

5º REFIRATTE AIN EMPLOYES. — Une récompense sera accordée à l'auteur du mémoire qui indiquera les moyens les plus pratiques d'assurer une retraite aux comptables et aux employés des maisons de commerce, banque, etc.

6º ETUDE SUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

LA SOCIÉTÉ récompensera l'auteur d'une étude originale, faile, de visu, sur un pays étranger.

— La Société récompensera l'auteur d'une étude originale, faite, de visu, sur un pays étranger.
Cette étude devra porter particulièrement sur une ou plusieurs branches de commerce ou d'industrie de notre région, et l'auteur aura à apprécier les causes de la prospérité de ces branches d'industrie ou de commerce.
7º ETUDES COMPANATIVES SUR LE COMMERCE ET EN ANGLÉTERRE. — Étudier les différences essentielles qui exiftent dans l'organisation du commerce en France et en Angleterre.
Indiquer les raisons qui ont le plus contribui-

leterre.
Indiquer les raisons qui ont le plus contribu-donner au commerce anglais le développement

a donner au commerce anglais le développement qu'il a pris aujourd'hui. & ANCIENNES INDUSTRIES DU NORD. — Re-chercher quelles sont les causes de la dispari-tion ou de l'amoindrissement de certaines in

dustries de la région du Nord, notamment des industries ceramiques, de la sucrerie, des tapisseries, de la tannerie.

9 LES PORTS DE COMMERCE. — Décrire les engins les plus perfectionnes de chargement et de déchargement rapides et économiques; signaler les institutions de magasinage, de crédit ou autres, qui ont leur place marquée dans les grands ports de commerce.

Les concurrents, dans leur exposé, se placeraient utilement au point de vue spécial du port de Dunkerque.

Norx. — Voir plus loin les prix spéciaux fondés par M. Verkinder, par M. Hartung et par un Membre anonyme.

Utilité publique

1 CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Manuel pratique permettant a tout contribuable des arendre compte, par un calcul simple, des bases sur dre compte, par un calcul simple, des bases sur dre compte, par un calcul simple, des bases sur dre compte sont établis: 11 e revenu qui sert d'assiette a la contribution foncière; 2º le droit à payer pour vne porte cochère, charretière ou de magasin; 3º l'impôt pour chaque porte ou fenètre suivant les etages et les localités; 4 les centimes additionnels au principal de la contribution des poinds et mesures; 7º la contribution additionnelle destinée aux dépenses d'une Chamber de commerce.

L'auteur devra donner des exemples à l'appui, de munière à cuider a guille de la contribution des poinds et mesures; 7º la contribution additionnelle destinée aux dépenses d'une Chamber de commerce.

L'auteur devra donner des exemples à l'appui, de munière à cuider a guille de son pied dépassait de plusieurs centimetres du soir, au moment où le train arrivait de Lille, un rassemblement assez considérablese formait à la gare. Un fillois, M. ..., pris de le ne sai squel accès, insultait tous les voyageurs. Le gendarme Pluchart la de magière à cuider a contribution de magière à cuider a contribution de magière à cuider accomplisation additionnelle destinée aux dépenses d'une Chamber de l'aux de

tionnelle destinée aux dépenses d'une Cham-bre de commerce.
L'auteur devra donner des exemples à l'appui, de manière à guider complètement le contribua-bie daus les réclamations qu'il serait en droit de faire valoir.

2 STATISTIQUE. — Etude sur les recettes et lépenses de quelques ménages d'ouvriers.
L'auteur devra établir le budget de plusieurs familles ouvrières occupées dans les principales industries de la region, en indequant la compo-sition de la famille, les salaires, et en s'atta-chant surtout a bien détailler toutes les dé-penses.

penses.

3º IMMIGRATION. — Etude sur l'immigration des campagnes dans les centres industriels de la région du Nord. — Quelle en a été l'étendue depuis le commencement du siècle. — Quelles en ont été les causes et les conséquences.

4º ACCILENTS DE PARRIQUES. — Mémoire sur les précautions à prendre pour éviter les accidents dans une filature de lin, de coton ou de laine.

denis dans une filature de lin, de coton ou de laine.

L'auteur devra indiquer les dangers qu'offrent les machines et les métiers de l'industrie
qui se atudiée et ce qu'il l'aut faire pour empécher les accidents:

2º Recommandations au personnel.
On devra decrire les appareiis préventifs et
leur fonctionnement.
Les recommandations au personnel, contremaîtres, surveillants et ouvriers, devront être
détaillées, puis résumées pour chaque genre de
machines, sous forme de règlements speciaux à
afficher dans les ateliers, près desdites machines.

machines, sous forme de règlements speciaux à afficher dans les ateliers, près desdites machines.

NETONICATIONS INDUSTRIELLE, — Mémoire sur l'action, au point de vue sanitaire, des de rivés de cia houille, et particulièrement de celles de ces substances qui trouvent leur application dans la teinture.

HYGHER ENDUSTRIELLE, — Mémoire sur les moyens de remédier, pour la santé des outres employes dans les filatures de lin ou de coton, aux inconvénients qui résultent de la suspension des poussières et fibrilles végétales dans l'air des arteliers,

HYGHER ENDUSTRIELLE, — Etude sur les matadies habituelles aux ouvriers du département du Nord suivant leurs professions diverses, et sur les mesures d'hygiène à employer pour chaque catégorie d'ouvriers.

Cette etude pourra ne porter que sur une catégorie d'ouvriers (tissage, teinture, mécanique, agriculture, flature, houillières, et 2).

S'EMDURS AUX OUVRIERS MALADES, — Etude comparative entre les secours accordés par les hopitaux au les hospices des grandes villes de l'erance et d'Europe, et ceux accordés, à Lille, aux classes pauvres.

S'efforcer dans cette étude, de faire connaître combien de lits par 1,000 habitants sont reservés, dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux, aux enfants, aux femsen en coucles et aux malades adultes; et dans les hopitaux et les et dans les hopit

Danie les inspices, aux l'installation des hôpitax, per l'enseigner sur l'installation des hôpitax, de l'entre l'entre

gent ouvrier.

Avis aux caissiers, caissières, épiciers, marchands de bric-à-brac, cabaretiers, etc., etc. Quand vous quittez un instant votre comptior, avez soin d'enlever votre argent ou, tout au moins, la clef du tiroir. Il y a toujours, a droite ou a gauche, devant ou derrière, (sauf le respect que je dois à un chacun), un jonimard qui r'iunque. Demandez plutôt à Mme J. Colpaert, cabaretière, rue des Longues-Haies. Hier, pendant qu'elle serveit à boire à des clients, une forte odeur de roussi lui donna à croire que ses biftecks pourraient bien brôler. Un saut à la cuisine. l'affaire d'une seconde, quoi! D'une séconde, possible, mais ce qui est certain, cès qu'un adroit illou a jugé qu'il faliait, au plus, une demi-seconde pour jaire l'argent du comptiat. Et il efit – quarante francs s'il vous plait, et le fit – quarante francs s'il vous plait, et l'est de l'une ne cherch cher !

stier et cabaretière, consommateurs et consommatrices, pinçaient un cancan des plus accentués.
L'agent, fidèle exécuteur de son devoir, arrèta le sieur Léopold Verbeck au moment où,
exécutant un magnifique entrechat, la pointe
de son pied dépassait de plusieurs centimètres
la tête de son vis-a-vis. Un autre consommateur, le nommé Vercave eut le mème sort. Ces
messieurs n'ont pas été conduits au peste on les
a simplement engagés à sortir et a ne plus se
livrer à un pareil boucan.

— C'est'y pas malheureux, disaient ces derniers en demènageant, alors pourquoi qu'on appelle ça la rue de Babylone?....

Hier, vers quatre heures du soir, au moment
où le train arrivait de Lille, un rassemblement
assez considérable se formait à la gare. Un lillois,
M. D..., pris de je ne sais quel accès, insuitait
tous les voyageurs. Le gendarme Pluchart
a'étant approché, pria le turbulent personnage
de se modèrer. Alors l'exaspération du monsieur ne connut plus de bornes. Tournant sa colère courie le gendarme, il lança à son adresse
les plus beaux adjectifs du dictionnaire. Maiheureusement pour lui, D... avait affaire à un
fonctionnaire qui ne badine pas avec le service.
Maigre sa résistance, il fut conduit au dépôt de
sureté.

Les actionnaires des usines de Thivencelles sourieux de leurs intérêt, sont priés de se faire connaître. Ceux qui ne pourraient assister à la réunion du 2t courant, peuvent remettre leur pouvoir en blanc. signé, à M. Achille Florin, Grand'Rue, à Croix.

Grand'Rue, à Croix.

M. le général en chef Lallemand, vient d'in-former M. le Maire de Lille qu'il invitait M. le général du Guiny à se mettre en relations avec lui pour régler le concours de l'armée à l'occa-sion de la fête de bienfaisance organisée par la leurasse lilleise.

Il nous reviert de Neuville-en-Ferrain un bruit qui a mis en émoi toute la localité. Il serait question de retirer la subvention an-nuelle accordée par le Conseil municipal au-service de la diligence. On dit même que ce retrait a été consommé dans une des dernières séances du Conseil. Nous donnons cette nouvelle sous toutes

On dit même que ce retrait a été consommé dans une des dernières séances du Conseil. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves. Il serait imprudent et imprévoyant, croyons nous, de prendre cette mesure. Nos lecteurs savent combien ce service de diligence est devenn nécessaire à Neuville. Le retrait de la subvention le rendrait désormais impossible. Nous pensons que le Conseil municipal de Neuville s'arrêtera en présence d'une mesure si préjudiciable aux intérêts de ses administrés.

Administres.

L'entètement des ivrognes est proverbial Mais il y a de catégories parmi les entêtés comme il y a des pochards.

Nous avons raconte tout récemment qu'un individu avait failli être écrasé par le car à vapeur de Roubaix à Lille, et qu'il n'avait été sauvé que grâce à la présènce d'esprit et à l'adresse de l'inspecteur des tramways, M.Dulabre.

Or, voici ce qu'on nous écrit de Croix:

« Un des jours de la semaine dernière, l'homme dont vous avez parlè, revenant de Lille, où il avait par mai fêté la dive bouteille, est venu une fois de plus se placer devant la locomotive qui arrivait à 30 mètres du kiosque de la place de Croix. Heureusement, on put arrèter à temps et le malheureux ivrogne fut sauvé de nouveau, malgré lui. »

L'administration du Bureau de Bienfaisance de Lille fera célébrer, dimanche prochain, dans la chapelle de l'hospice Comtesse, la messe au nuelle en mémoire des bienfaiteurs des pau-

res. Cette solennité sera rechaussée par l'excel-lente musique des Canonniers dont M. le com-mandant a bien voulu offrir gracieusement le oncours. L'Administration in vite à cette fête de recon-

naissance envers les bienfaiteurs des pauvres, toutes les personnes qui s'intéressent aux mal-heureux.

La bibliothèque des Facultés catholiques de Lille, vient de recevoir de l'Institut un don aussi précieux qu'honorable pour elle. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sous la direction de laquelle a eté entre prise la publication d'un Corpus Inscriptionum Semificacium, a bien voulu accorder aux Facultés catholiques le premier fascicule paru de cet ouvrage, destiné à fournir à l'étude des Inscriptions de si riches documents. C'est à la gracieuse entremise de M. Renan, président de la gracieuse entremise de M. Renan, président de commission et rédacteur du Corpus Inscriptionum, que cette bibliothèque en estredevable.

Les vols deviennent fréquents dans les villa ges des environs de Lille.

Des maifaiteurs ont pénétré, il y a quelques jours dans une maison de campagne, où ils ont enlevé pour environ 600 fr. de linge et objets divers, parmi lesquels une pendule d'assez grand prix, à laquelle le propriétaire tenait beaucoup. Plusieurs autres pendules ont été volées deuns huit jours.

On a arcté un individuent de la contraction de la contra

puis huit jours.

On a arrêté un individu qui a déclaré se nommer Morel, mais son vrai nom est H. Buisine. Il a vole une pendule qu'il a vendue 30 fr. Est-ce celle de la maison de campagne? On espère le savoir bientôt. toir — Et il le fit — quarante francs s'il vous plait.
Vollà des biftecks qui coûtent rudement cher!

Depuis quelques jours, les habitants de la rue le Babylone étaient continuellement réveilles

Samedi, vers cinq heures du soir, une servante d'une maison de la rue de Courtrai, à Lille, allait chercher, à la gare, l'agent de sûreté Hallo et lui disait : « Venez à la hâte, il y à la maison us homme qui se dit ancien agent de sûreté à le Babylone étaient continuellement réveilles

ourriture et de l'argent; il presse et fait des me

nourriture et de l'argent: n presse et la bonne naces. » M. Hallo suivit immédiatement la bonne malheureusement, il arriva trop tard; le men diant, car c'en était un, venait de prendre li fuire devant les menaces du propriétaire de la maison. maison.

Il paraît que le même individu a recommencé dimanche ses manœuvres ; la police le recherche activement.

dimanche ses manœuvres; la police le recherche activement.

Voici les recettes de la Compagnie des Tramways du département du Nord, du 1s au 7 mai et du 1s janvier au 7 mai 1882, comparées à celle des memes périodes de 1881; celle 1882, au 7 mai. — Nombre de voltures en 1882; 37,574 fr. 88, en 1881; 23,405 fr. 45. — Différence en plus 3,405 fr. 35. — Moyenne par volture en en plus 14 fr. 48.

En 1882; 71 fr. 62; en 1881; 24,105 fr. 45. — Différence en plus 181 to 7 fr. 14. — Différence en plus 2,405 fr. 20. — Recettes en 1882; 456,650 fr. 85; en 1881; 304,819 fr. 65. — Différence en plus 29,840 fr. 20. — Moyenne par volture en 1882; 67 fr. 56; en 1881; 304,819 fr. 65. — Différence en plus 29,840 fr. 20. — Moyenne par volture en 1882; 67 fr. 56; en 1881; 808; 60 fr. 52. — Différence en plus 27 fr. 33.

Sur 57 couples inscrits. 51 se sont présentés hier matin devant l'officier de l'état-civil de Lille. La fête du Broyaelet conserve, sous ce rapport, son antique privilège.

Comme contre-partie, nous avons le plaisi d'annoncer que, à l'occasion du mariage d'u de ses enfants, M. Crépy, flateur à Lille, a reu ni, dans un banquet à l'Aleasar, les 3 ou 40 ouvriers de sa filature.

Excellente façon de fèter le Broquelet.

Lundi, vers deux heures et demie du matin, la place de la Gare a été le théâtre d'une lutte homérique entre d'intéressants personnages du genre de ceux dont s'occupe en ce momeni M Delattre, député de la Seine. La police aurait été impuissante à les mettre à la raisen.

A Lille comme à Roubaix, l'impitoyable voi ture de la fourrière fait chaque jour sa prome nade à travers les rues. Pas moins de trent chiens ont été pris hier et aujourd'hui.

Un accident est arrivé hier matin, rue des Guingettes, à Lille: une femme qui allaît au marché de la place de Bourines, est tombée sur le trottoir, près de la rue de l'Alzazar et s'est grièvement blessée à la tête. On l'a transportée à son donicile rue des Processions.

Lundi, vers 8 heures du matin, le nommé Warez, journalier, passant sur un trottoir de la rue de Paris, à Lille, est tombé d'une façon si malheureuse qu'il s'est blessé grièvement aux jambes. Warez a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur. On nous apprend la mort d'un artiste de mé rite, M. Lobledez, de Lille, qui, fort affecté de son échec au Salon, a succombé à une conges-tion cérébrale.

Avant-hier soir, vers onze heures, des habi-tants de la rue des Douze-Apôtres, à Lille, sont allès requérir des agents à la Gare. Cette requi-sition était occasionnée par un individu qui voulait tuer sa maîtresse. Quand la police est arrivée, les deux tourtereaux étaient devenus les meilleurs amis du monde.

LeConseil de guerre, dans as séance du 15 mai 1882, a prononcé les condamnations sulvantes : Chatelard, François, cavalier au 5º dragons, voi d'euviron 900 francsau préjudice d'un habitant: Acquitté.
Leclercq, Louis, réserviste de la classe 1871, recrutement de Lille: insoumission à la loi du recrutement: Acquitté.
Hichard, Pierre, cavalier au 19º régiment de chasseurs : désertion à l'intérieur, étant de service: 3 ans de prison.
Huttequet, Joseph-Rodolphe, soldat au 5º dragons: désertion à l'intérieur; 2 ans de prison.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÈGLE AU PRIX DU PAIN FOUR SEIVIR DE REGUE ACULANCERS. — Pain de ménage, composé de eux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux u macaux. Le pain d'un kilogramme et demi st taxé, par kilogramme, à 34 cent.
Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kiloramme et demi est taxé, par kilogramme, à

Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à

Ocont. Pain de fleur dit pain français, composé de eur première qualité. Le pain de 125 grammes st taxé à 5 cent. 25. Les deux pains, à 10 cent b. Les quatre pains, à 21 cent. Les huit pains,

plaudissements surtout de la part des femmes).

Le président annonce que si quelqu'un veut combattre les doctrines qu'on va en-tendre, il donnera la parole, mais seule-ment quand l'orateur aura terminé son discours.

Une quête sera faite en faveur des jour-naux socialistes.

La parole est donnée à la « citoyenne » Léonie Rouzade,

La conférence Rouzade

La conférence Rouzade

La conférencière est une jeune femme, à
peu près de l'àge de Hubertine Auclerc, que
nous avons vue ici, il y a bientôt deux ans.
Eile parait avoir une trentaine d'années.
Taille moyenne, la figure animée, des
yeux largement ouverts, fleur rouge au
chapeau et cheveux brune. Elle salue légèrement son public et entre aussitôt en

travail; vends-toi alors! Applaudissements.)

La citoyenne Léonie prend ici à partie le clergé qu'elle désigne comme complice des classes dirigeantes. Elle accuse surtout les ministres de la religion d'avoir, par l'intermédiaire des femmes, prêché la résignation à l'ouvrier et d'avoir ainsi suspendu les effets de la colère du peuple! (Longs applaudissements.)

« Oui, s'ecria la confèrenciere, vos classes dirigeantes nous ont tout enlevé, elles ne nous ont laissé qu'une seule arme, mais terrible et que je rougis de nommer; ear c'est une puissance perverse, je veux dire le projet actuel.

Oui, vos législateurs nous ont tout gaspillé ajouta t-elle, tout jusqu'à la morale! Comme remede législatif c'est de faire entrer des socialistes dans toutes les assemblées électives. Les lois finiraient par changer et permettre au travailleur de vivre de son travail: Le travail serait organisé et les révolutions deviendraient impossibles.

La « citoyenne » demande aussi la suppression des héritages, qui maintiennent les biens dans les mêmes mains.

Ici, un appel à toutes les femmes pour la destruction des abus; la guerre, par exemple.

Puis vient le tour des croyances chrétiennes toutes opposées à la science. Il y a ici des expressions barroques qui feraient rire, si elles n'étaient des blasphèmes.

Ainsi, en parlant de la Sainte-Trinité, par exemple, elle dit: Le citoyen Dieu... et l'éloge de « madame Eve et de ses hautes idées d'indépendance.*

La conférence touche à sa fin. Elle se termine par une nouvelle attaque au christianisme, à l'armée, aux fonctionnaires, qui ne servent à rien. En un mot, guerre à tout ce qui ne veut pas d'une société renouvelée comme on vient de l'entendre.

On applaudit à tout rompre. La conférencière rappetee vient saluer, a solument comme au théâtre.

Le président Fouquet constate que personne ne demande à répondre.

La conférence Labusquière, le séance sera moins longue que la nremière.

La conférence Labusquière

La conférence Labusquiere

Cette seconde partie de la séance sera
moins longue que la première.

L'orateur tire des applaudissements qu'il
vient d'entendre un excellent augure: Ils
prouvent que le pays de Lille a fait des

rogrès. Il ne veut plus se laisser séduire par les phrases des politiciens, qui se servent de l'ouvrier pour arriver au pouvoir et puis le dédaignent. Heureux encore s'il ne se

le dédaignent. Heureux encore s'il ne se fait pas fusiller.
§ Quoiqu'il en soit, la situation sociale est restée stationnaire.
En haut, nous avons une classe oisive qui tient tout le capital et qui jouit de tout. En bas, des travailleurs qui ne récoltent que la misère.

Il faut transformer cela, il faut qu'il n'y ait plus désormais qu'une classe, celle des travailleurs. (Applaudissements.)
Le conférencier reproche joi à la presse bourgeoise d'appeler les socialistes hommes de désordre. Mais « le peuple, comme le lion, ne se préoccupe pas de ces roquets de la presse.

pondu avec des troupes et de l'artillerie, au besoin une mitrailleuse.

Voici comment l'orateur termine:

Notre société est une maison corrompue qui tombe en ruine. C'est au propriétaire à lui rendre la vie et si des insensés veulent lutter contre cette marche en avant du progrès, ils seront broyés.

Il y aura lutte, oui, mais à l'horizon, apparait la liberté.

Il nous faut notre 89, celui du travailleur, le bourgeois a bien eu le sien.

Ce n'est pas à une bastille qu'il faudra nous en prendre, nous : c'est au capital.

(Applaudissements.)

La séance est levée.

On vend dans la salle des exemplaires d'un journal socialiste apporté par le conférencier.

Hazebrouck. - Encore un cas frappant de mart subité. — Entoire un cas nappair de mort subité. M. Leduc, chef de district au chemin de fer du Nord, à Hazebrouck, assistait mercredi dernier aux noces de son fils à la Madeleine-lez-Lille. Pendant le repas, se sentant l'égèrement indisposé, il alla se reposer sur un lit où peu de temps après il expira.

M. Leduc était âgé de 57 aps.

Douai. — M. Deleplanque, vicillard de 75 ans, churitateur à Oisy-le-Verger, était tranquille-ment couché dans son lit, quand tout-à-coup, il sentit le sol manquer, et se trouva dans la même position au 1001 de sa cave. La voûte

Elle parlera de l'Exploitation humaine.
D'abord une moitié de la société n'estelle pas tenue en servage légal ? Les lois faites par des législateurs bourgeois ont tout fait pour les hommes ; pour la femme rien!
Cependant d'un côté il y avait déjà, la force, le courage, l'instruction. Eh bien la loi n'a absolument rien fait pour aider notre faiblesse!
D'un côté on a mis tous les droits et de Douchy.— Hier, à deux heures et damie du

faites par des législateurs bourgeois ont faites par des législateurs bourgeois ont faites par des législateurs bourgeois ont faites par des législateurs pour la femme rien!

Cependant d'un côté il y avait déjà, la force, le courage, l'instruction. Eh bien la loi n'a absolument rien fait pour aider notre faiblesse!

D'un côté on a mis tous les droits et de l'autre tous les devoirs!

A l'atelier, le salaire qu'on lui donne est insuffisant pour se substenter.

Que voulez-vous qu'elle fasse alors, cette malheureuse créature à qui on ne donne que juste pour ne pas mourir? Les classes dirigeantes ne lui disent-elles pas en agis sant ainsi: Tu ne peux te suffire pour ton travail; vends-toi alors! Applaudissements.

La citoyenne Léonie prend ici à partie le clergé qu'elle désigne comme complice des classes dirigeantes. Elle accuse surtout les ministres de la religion d'avoir, par tout les ministres de la religion d'avoir, par tout les ministres de la colère du peuple!

La citoyenne Léonie prend ici à partie le clergé qu'elle désigne comme complice des classes dirigeantes. Elle accuse surtout les ministres de la religion d'avoir, par lour des devoires de la religion d'avoir, par lour les ministres de la religion d'avoir, par les galerments, lui se fravoir ainsi suspendu les effets de la colère du peuple!

Les dégâts peuveux de n'avoir à signaler aucun ceident de personnes. La mine occupait 134 (Consa applaudissements.)

Coui, s'écria la conférencière, vos classes dirigeantes nous ont tout enlevé, elles ne nous ont tout enlevé, elles ne nous ont sus entre des socialistes dans toutes les assembles de la colère du peuple l'un de de l'avoir ainsi suspendu les effets de la colère du peuple l'un de l'avoir ainsi suspendu les effets de la colère du peuple l'un de l'avoir ainsi suspendu les effets de la colère du peuple l'un de l'avoir ainsi suspendu les effets de la colère du peuple l'un de l'avoir ainsi suspendu les effets de la colère du peuple l'un de l'avoir ainsi suspendu les effets de la colère du peuple l'un de l'avoir

COUR D'ASSISES DU NORD

COUR D'ASSISES DU NORD

Nous regrettons d'avoir à enregistrer les condamnations suivantes! Mais il y a des turpitudes qu'il ne saurait nous convenir de couvrir d'un silence complaisant:
Par arrêt de la Cour d'assises de Deuai, en date du lundi 15 mai 1882, sont condamnés par contumace:

1º A dix ans de travaux forcés, le nemmé Narcisse-Ignace Ponchel, frère Joseph, âgé de 23 ans, né à Hermellinghem, demeurant à Tourcoing.

2º A six ans de travaux forcés, le nommé Jules-Magloire Merville, frère Fortunat, âgé de 22 ans, né à Aubencheul-au-Bois, habitant à Tourcoing.

3º A six ans de travaux forcés, le nommé Louis-Guisiain Tricquet, frère Fleurance, âgé de 21 ans, né à La Bucquière, habitant Tourcoing.

Les malheureux que nous venons de nommer

coing.

Les malheureux que nous venons de nommer se sont rendus coupables d'odieux attentats; ils n'étaient pas dignes de l'habit qu'ils portaient.

La loi a fait justice. Nous n'avons rien à dire.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANGES DU 14 MAI.

Albert Demoi, rus des Vélocipédes, cour Tiberghien.

Pérnande Vancramphout, rue Delatire, cité Sie-Car Fournaire 4. Gabrielle Dequick, rue des Fliatures 41. — Jeanne Hasbrouck, rue Lacroix, maisons Bottel. — Angèle Florin, rue d'Alma 18. — Camile Hed debaut, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Marie Carbon, rue St-Jean 18. — Virginie Rosseeuw, Parta 19. — Angèle Florin, rue d'Alma 18. — Camile Hed debaut, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Marie Carbon, rue St-Jean 18. — Virginie Rosseeuw, Parta 19. — Angèle Florin, rue d'Alma 18. — Camile Hed debaut, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Marie Carbon, rue St-Jean 18. — Virginie Rosseeuw, Parta 19. — Marie Carbon, rue St-Jean 18. — Virginie Rosseeuw, Parta 19. — Parta 19.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O Déclaratione de Merces de Constitute de la Merces de Catalina Mércier, Breuil — Alfred Delcourt, Cretinier, Du S. — Angele Vancorselis, Marlière. — Du 9. — Horer Farvacque artel. — Du 11. — Cyrille Duquanne, bas Chemin — 18. — Mortense Catteaux, Schleivin. — Flore Da Abert Florin, Marliere. — Du 10. — Flore Farvacque,
Abert Florin, Marliere. — Du 10. — Flore Farvacque,
Detta. — Bu 11. — Cyrille Duquanne, bas Chemin. —
Detta. — Bu 11. — Cyrille Duquanne, bas Chemin. —
Detta. — Bu 11. — Cyrille Duquanne, bas Chemin. —
Detta. — Bu 11. — Cyrille Duquanne, bas Chemin. —
Detta. — Bu 12. — Bu 12. — Bu 12. —
Detta. — Bu 12. — Bu 12. — Bu 12. — Bu 12. —
Detta. — Bu 12. — Bu 12. — Bu 12. — Bu 13. — Cadouard Vandenhende, 43 ans, 2 mois, panneur. St. Lievin. —
Marie Leelerqo, 3 mois, veille Place. — Du 10. — Julie Coulonde, 30. — Bu 12. — François Dubrulle, 63 ans, 2 mois, veille Place. — Du 10. — Julie Coulonde, 10. — Bu 12. — François Dubrulle, 63 ans, 2 mois, tisserand, Carluvère. — Du 13. — Charles Lezaire, 54 ans, 6 mois, économe de fluospice, Place. — Angéle Losfeld, 4 mois, Cretinier. — Mariace du 12. — Emile Lebbrecht, 24 ans, tisserand et Marie Vanmeenen, 20 ans, tisserande. — Mariace du 12. — Emile Lebbrecht, 24 ans, tisserande et Marie Vanmeenen, 20 ans, iournalier et Aurella Plouvier, 19 ans bobineuse. — Emile Bettremieux, 29 ans tisserande. — Dus Moulard, 30 ans tisserand et Florine Bouquet, 24 ans tisserande. — Desiré Vannoutte 27 ans encolleur et Léone Vandersteegere. 19 ans tisserande. — Pierre Duquesne, 25 ans ourdischaughter de la second et Blas Debarbieux 33 ans tisserande. — Jean Guevart 33 ans tisserand et Augustine de Augustin

ÈTAT-CIVIL DE TOURCOING

NAI SANCES

NAI SANCES

Du 14 mai, — Marie Leman, rue des Coulons. — Andrée et Maurice Watine, rue Neuve-de-Roubaix. — Auguste Paco, rue Codron. — Aurélie Desrousseaux. rue de la Rassee — Edmond Dupont, au Tilleul. — Oscar Carliers. — Albert De Mottes. — Jules Beglin, rue des Carliers. — Albert De Mottes. — Jules Beglin, rue des Carliers. — Albert Desceker un Tilleul. — Marie Catoire, Tilleul. — Marie Desceker, au Chopet. — Henri Bu 15. — Auguste Deleiberche, au Chopet. — Henri Degeselle, rue Delnave. — Jeanne Creton, rue des Carliers. — Marie Desmettre, rue des Piats. — Valentine Dumont, rue Neuve-de-Roubaix. — 3. Bie Devries, rue lu Bois. MARIAGES

Du 15. — Charles Dujardin, 24 ans, pointre, et Natalie Aspeslagh, 33 ans, soigneuse.

DÉCÈS DECES

Du 14. — Marie Desrousseaux, 4 mois, rue du Midi.

Marie Dubois, 39 ans, femme Decotuguies, rue de

a Fonderie. Du 15. — Charles Coussart, 3 mois, rue du Tilleul. CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille Lamy, Marchand, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jules Lamy, veuf de Dame Oloctide Marchand, décèdé à Roubaix, le 14 mai 1888, à l'âge de 72 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir agsister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi is courant, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le mêmejour, à 6 heures du soir et aux Convoi et Service Solennels, qui auront heu le mercred 17, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Union, 12.